

Conseil de Paris

Séance des 29 et 30 mars 2010

Vœu présenté par Pierre AIDENBAUM, Pascal CHERKI, Jérôme COUMET et les élus du groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés relatif à la fin de la trêve hivernale et la reprise des expulsions locatives

Comme chaque année, la trêve hivernale des expulsions locatives prend fin au 15 mars. Jusqu'à la fin octobre 2010, tous les ménages ayant subi un jugement d'expulsion, peuvent se voir sommés de quitter leur logement avec, si nécessaire, le concours des forces de l'ordre. Selon la Fondation Abbé Pierre, plus de 10 000 expulsions de ménages ont été exécutées en 2008 avec le concours de la force publique, estimant souvent que près de 90 % des personnes expulsées sont « de bonne foi ».

D'autre part, il faut rappeler que la fin de la trêve hivernale est aussi celle qui signifie la fermeture de toutes les places d'hébergement provisoires créées pour la mise à l'abri des personnes sans domicile fixe vivant à la rue. Cette année, selon le collectif des associations unies, ce sont 5 500 places de ce type qui vont fermer, laissant donc autant de personnes sans aucune solution d'hébergement ou de logement durable.

Cette courte trêve qui ne dure que 4 mois et demi intervient dans un contexte socio-économique qui s'avère encore plus problématique que l'année dernière. Tous les indicateurs statistiques annoncent une aggravation de la situation des ménages français : 700 000 emplois détruits dans le secteur privé en 2009, un million de chômeurs devraient arriver en fin de droits courant 2010 et un taux de chômage approchant les 10% .

Comment, dans ce contexte, ne peut-on craindre une montée considérable des expulsions locatives, sachant que le logement représente le premier poste du budget des ménages français ? En 2008, ils sont plus de 500 000 ménages en situation d'impayés de loyers et 700 000 ménages surendettés.

Cette crainte a déjà provoqué la mobilisation du collectif des associations unies pour les personnes sans abri et mal logés, un collectif de 31 associations créé à la suite de l'engagement du Premier ministre promettant des mesures importantes pour les personnes sans abri et mal logées, dans le cadre d'un « Chantier national prioritaire » pour la période 2008-2012.

Par une conférence de presse suivie d'un courrier déposé à l'Élysée le 3 mars, le collectif des associations unies a voulu alerter le président de la république et son gouvernement sur la gravité de la situation relative au logement et l'hébergement et les carences de la politique gouvernementale par rapport au respect des lois votées par la majorité parlementaire : En ce qui concerne la loi DALO, en vigueur depuis janvier 2008, il a été constaté que sur 43 000 ménages reconnus prioritaires, seulement 13 000 avaient obtenu un logement ou un hébergement à la fin décembre 2009.

Soutenant fortement la mobilisation de tous les acteurs politiques et associatifs contre les expulsions locatives dans le grave contexte économique actuel et pour faire respecter l'application de la loi DALO en matière de droit au logement pour tous,

Par conséquent, sur proposition de Pierre AIDENBAUM, Pascal CHERKI, Jérôme COUMET et des élus du groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que le maire de Paris :

1- intervienne auprès du Préfet de Police pour qu'il considère Paris en zone hors expulsion locative pour tout locataire de bonne foi (personne ou famille) menacé d'expulsion pour des raisons économiques, de congé-vente ou de reprise du logement, ayant saisi la Commission de Médiation du Droit au Logement Opposable en attente de réponse ou déjà reconnu comme prioritaire par la dite commission.

2- intervienne auprès du gouvernement pour lui demander :

- la mise en place d'un moratoire des expulsions locatives en 2010 pour les locataires de bonne foi, avec dédommagement des propriétaires ;**
- d'assurer les moyens nécessaires au fonctionnement des centres d'hébergement d'urgence hors la période hivernale ;**
- de respecter l'application de la loi DALO en matière d'accès à un logement adapté à la situation de chacun ;**
- d'assurer le co-financement de la production de logements conventionnés afin de répondre aux besoins ;**

3 - encourage l'application du vœu adopté au Conseil de Paris sur la prévention des expulsions en novembre dernier, demandant une concertation entre les acteurs locaux concernés (commissariat, services sociaux et mairie d'arrondissement) pour toute décision d'exécution d'un jugement d'expulsion par le Préfet de Police.